

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Rue Saint-Martin, 12 - 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
☎ 069 / 81.05.97

Le retour en famille est obligatoire lors des congés et week-ends.

* Pension :

Payable au début de chaque mois (10 mois) : BE 71 732-6551107-69

Secondaire Garçons : 240 € /par mois

Primaire Garçons : 216 € /par mois

Une caution de **125 €** sera demandée lors de l'inscription à l'internat. Elle sera remboursable au terme de la dernière année d'internat après paiement du solde éventuellement dû et vérification du bon état de la chambre.

Les repas sont préparés par notre personnel de cuisine.
« Menu sain, équilibré et soigné »

* Réductions :

- Familles nombreuses : réduction de 5 % pour 3 enfants à charge.
- Une réduction de 10 % est accordée au deuxième enfant inscrit à l'internat du Centre Educatif Saint-Pierre.
- Absences : les remises pour absence sont accordées pour des absences de plus de deux semaines consécutives

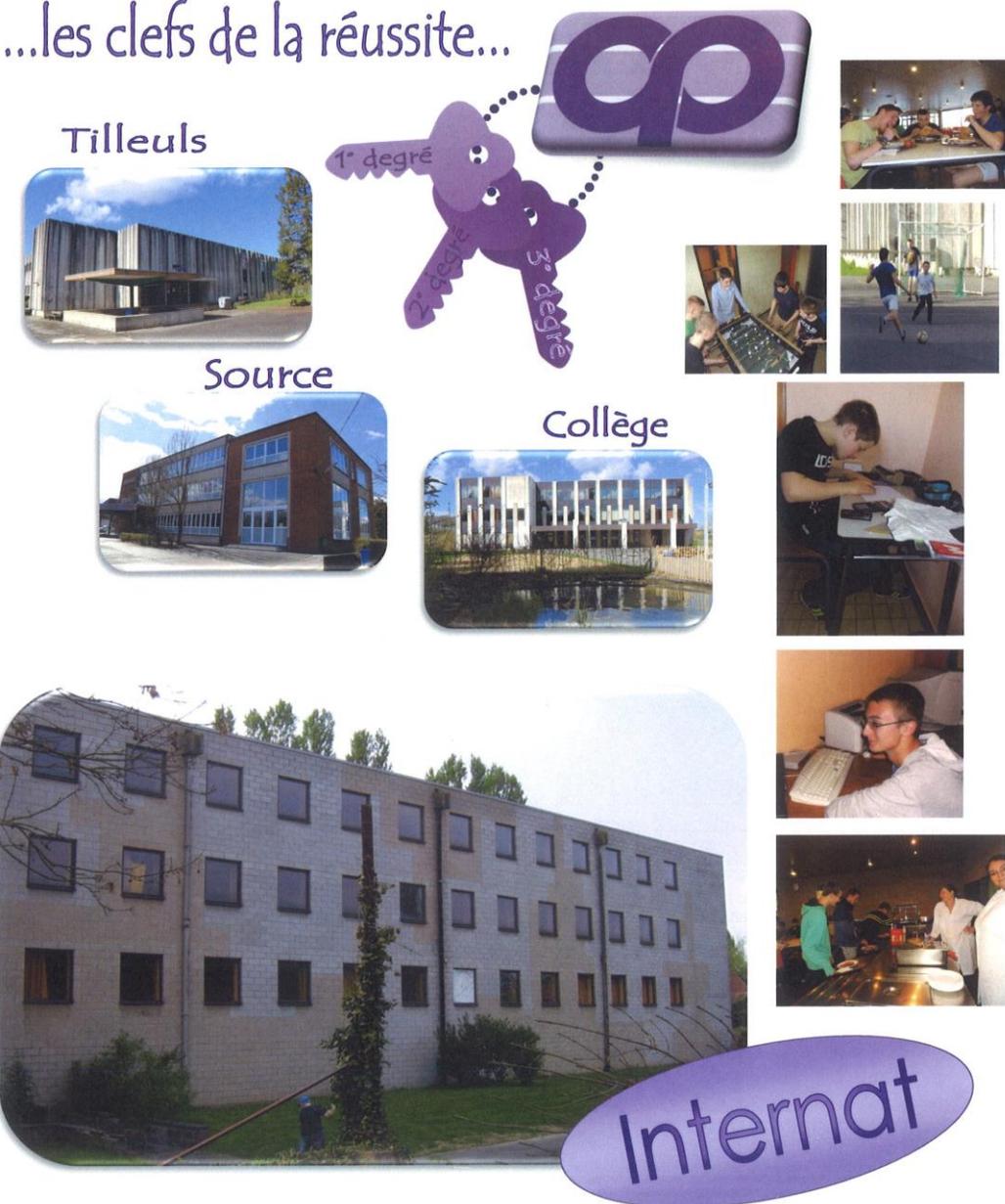
H O R A I R E

06 H 30 : LEVER
07 H 10 : DEPART POUR LE PETIT DEJEUNER
16 H 20 - 16 H 45 : GOUTER
17 H 10 - 18 H 30 : ETUDE
18 H 30 - 18 H 55 : BREAK
19 H 00 : DEPART POUR LE SOUPER
20 H 00 - 21 H 00 : BREAK, DOUCHE, ETUDE, PERMANENCE TELEPHONIQUE
21 H 00 : 1° DEGRE EN CHAMBRE + PRIMAIRE
21 H 30 : 2° DEGRE EN CHAMBRE
22 H 00 : 3° DEGRE EN CHAMBRE

Centre Educatif Saint-Pierre

Leuze-en-Hainaut

...les clefs de la réussite...



REGLEMENT

1. CHAMBRE.

Chaque interne est RESPONSABLE du bon état de sa chambre.

Elle doit être en ordre chaque matin c'est-à-dire :

- le lit fait correctement;
- la table de travail rangée;
- rien ne doit traîner sur le sol;
- le lavabo doit être propre.

La décoration des chambres est permise mais les autocollants sont interdits sur la porte, l'armoire et la fenêtre.

Aucune transformation n'est permise dans les chambres.

Interdiction de fermer et de bloquer la porte de la chambre.

L'accès d'une chambre est interdit en l'absence de son occupant; on n'entre pas dans la chambre d'un voisin sans frapper à la porte.

Un état des lieux de chaque chambre sera effectué en début d'année (avec signature de l'interne) et il sera effectué une seconde vérification en fin d'année.

Tous les dégâts occasionnés dans la chambre seront à charge de son occupant.

Les chambres devront être vidées à la fin de l'année scolaire.

En cas de détérioration, de vol ou de perte d'objets de valeur, d'argent ou de vêtements, l'internat décline toute responsabilité. A vous de ne pas laisser d'argent ou d'objet de valeur en vue dans les chambres.

Après 21 H 30, le calme est demandé, ce qui veut dire que les radios ne doivent pas s'entendre dans le couloir et qu'on ne circule plus durant ces périodes.

Nous vous rappelons que la literie (matelas, draps, oreiller) sont à charge des parents

2. SALLE D'ETUDE.

Cette salle sera uniquement réservée à l'étude ou à la recherche de documentation se rapportant à l'école.

Chacun est responsable de l'ordre de cette salle, on veillera donc à ne rien laisser ni sur les bureaux ni sur le sol. Des poubelles sont à votre disposition.

Le responsable a le droit de vérifier les journaux de classe, les devoirs, les interrogations et est toujours à votre disposition pour des explications scolaires ou pour discuter avec vous.

3. SALLE DE LOISIRS.

Cette salle est mise à la disposition des élèves lors de leurs temps libres pour se détendre.

La salle doit rester en ordre et dans un état impeccable; chacun doit utiliser les poubelles pour maintenir cet endroit propre.

4. ABORDS ET COMMUNS. (Couloirs, sanitaires, terrains de sport,)

Ne rien jeter par terre ni par les fenêtres et **SURTOUT** ne rien détériorer.

Utiliser les poubelles.

Il est plus agréable de vivre dans un endroit propre !

5. TELEPHONE : 069 / 81.05.97.

L'emploi du téléphone ne sera autorisé que pour des cas d'urgence néanmoins, vos parents peuvent toujours téléphoner à l'internat et leur visite est la bienvenue.

Le téléphone sera accessible uniquement de 20 H 00 à 21 H 00 !!!

Chaque communication devra être réglée immédiatement.

6. SORTIE.

Des activités de groupe seront organisées, et, lors de ces activités, la présence de chacun sera demandée.

7. DEPLACEMENT.

Les trajets se font en groupe compact sous la surveillance de l'éducateur.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS TOUS LES LOCAUX DE L'INTERNAT.

LES BOISSONS ALCOOLISEES Y SONT INTERDITES !!!

**LE NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINERA
DES SANCTIONS.**

Tout ce qui précède doit être considéré comme des directives qui aident à bien vivre ta vie d'interne et à bien te préparer à ta vie d'adulte.

Après lecture, je m'engage à respecter le règlement de l'internat.

Signature de l'interne :

Signature des parents ou responsables :